



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement 940-26 modifiant le Plan d'urbanisme 582-15 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire et de bonifier le texte relatif aux affectations résidentielle de haute densité et industrielle

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement 940-26 *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme 582-15 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire et de bonifier le texte relatif aux affectations résidentielle de haute densité et industrielle.*

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté le projet de Règlement 940-26 mentionné ci-dessus.

Ce règlement vise à ajuster la carte des grandes affectations du territoire à quelques endroits afin de s'arrimer avec les limites de certaines zones ayant été récemment modifiées au plan de zonage ainsi qu'à bonifier le texte relatif aux affectations résidentielle de haute densité et industrielle.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu **le lundi 5 octobre 2026**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le contenu de ce règlement, ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Saint-Raymond en cliquant sur le lien du règlement indiqué sous le présent avis public (section *Avis publics* : <https://villesaintraymond.com/a-propos-de-la-ville/avis-publics>) ou, pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville, au 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1.

Donné le 16 septembre 2026.

La greffière,

Vicky Morasse